

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

26 ET 27 JUILLET 2018

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18-027AC DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE DU 16 JANVIER 2018 PORTANT
SUR LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES POLITIQUES
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En conséquence de la modification de la délibération n°18/026AC du 16 janvier 2018 portant sur le calcul des indemnités de fonction des élus de l'Assemblée et du Conseil Exécutif de Corse, et en réponse au recours gracieux de la Préfecture de Corse également contre la délibération n°18/027AC du 16 janvier 2018 (article premier), qui détermine le montant de la dotation globale affectée à la rémunération des collaborateurs des groupes d'élus de notre Assemblée, il est nécessaire de procéder à un réajustement du montant de ces crédits.

Cette modification a pour conséquence de procéder à une légère baisse (-0,48%) de la dotation globale des crédits réservés à la rémunération des collaborateurs des groupes d'élus de notre Assemblée.

Aussi, je vous propose de voter dans les limites légales maximales, soit 30% du montant prévisionnel des indemnités à verser en 2018, un montant de 742 316,45€ au lieu des 745 896,75€ initialement affectés.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.